



U.EP.4.6

REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS : AXE STRUCTURANT FULLY - CHARRAT

Catégorie	Espaces publics	Priorité	A-B
Instance(s) responsable(s)	Canton (SDM), Fully, Martigny	Instance(s) concernée(s)	Canton (SDM), Fully, Martigny
Stratégies sectorielles	S.TP.1, S.TP.2, S.TP.3, S.MD.1, S.U.2, S.U.3, S.U.4, S.P.1		

Description

État actuel

L'axe structurant de Fully-Charrat relie, de part et d'autre de la plaine du Rhône, les villages historiques de Vers l'Église (Fully) et de Charrat (Les Chênes et Vison), en franchissant le Rhône, l'autoroute et les voies de chemin de fer et en desservant la gare régionale de Charrat-Fully.

L'axe est structuré en plusieurs séquences :

- Vers l'Église – Rhône. Séquence urbaine, bordée de constructions. L'espace public hors route est constitué de simples trottoirs. À noter la présence du parc du Petit-Pont à proximité, un espace public vert.
- Rhône - Gare régionale. La plus longue séquence, traversant des secteurs d'habitations et d'activités très peu qualifiés. Les franchissements sur l'autoroute et les voies ferrées renforcent le sentiment de distance. L'espace public, hors route, est constitué de simples trottoirs.
- Gare régionale-villages de Charrat. Séquence traversant le tissu pavillonnaire de Charrat. La rue, majoritairement modérée, a la caractéristique d'être rythmée par la présence d'infrastructures et équipements publics / para-publics (home, bâtiments scolaires et para-scolaires, terrains de sport, bâtiments administratifs). La récente modération des vitesses a quelque peu accru la qualité de cette séquence.

État attendu

Un important potentiel de requalification de cet axe stratégique apparaît, avec comme objectifs:

- Pour la séquence Vers l'Église – Rhône. Amélioration du confort pour les modes doux sur ce parcours vers le Rhône (allée du Rhône, voir fiches P.R.4.2 et P.MD.4.1.1 / P.MD.4.3.1), dilatation de l'espace public jusqu'en façade des bâtiments ayant un rez actif. Travail sur les transitions entre domaine public et domaine privé.
- Pour la séquence Rhône - Gare régionale. Aménagement d'une voie cyclable (P.MD.4.1.1). Création de micro-places publiques (bancs, arbres, eau, etc.) pour rythmer le parcours et atténuer l'impression de distance, en fonction des opportunités foncières.
- Pour la séquence Gare régionale – villages de Charrat. Dilatation de l'aménagement de l'espace rue sur les parcelles publiques attenantes. Implémentation d'éléments de nature en ville sur l'emprise du domaine public. Sensibilisation des propriétaires privés pour une plus grande perméabilité visuelle entre les domaines privés et publics.

Opportunité et utilité

Opportunité: La mesure répond aux besoins (1.2) d'amélioration de l'accès aux transports publics et de renforcement du réseau de mobilité douce (3.3) tout en poursuivant la logique de revitalisation des espaces publics en les rattachant à ce même réseau. Elle permet ainsi de profiter de chaque réaménagement de rue pour connecter l'ensemble des espaces publics améliorant ainsi le quotidien de tous les usagers, quel que soit leur mode de transport par un sentiment de sécurité et de bien-être.

Utilité principale: CE1.5: La mesure vise à améliorer la mobilité douce.

CE2.2: La mesure vise à mettre en valeur des espaces ouverts dans la zone urbanisée.

CE3: La mesure vise à accroître la sécurité du trafic.

CE4.1: La mesure vise à réduire les émissions de polluants atmosphériques et gaz à effet de serre.

CE4.2: La mesure vise à réduire les nuisances sonores.

Coordination entre transports et urbanisation

Comme l'espace public partage la plupart du temps son emprise avec celle des réseaux de transports, leur cohabitation doit être un élément central dans un aménagement de qualité. Une sécurité de tous les usagers est nécessaire, s'il l'on veut que le partage de l'espace fonctionne sans accroc et qu'aucun mode de transport ne prenne trop fortement le dessus sur les autres. Cette mesure de requalification de l'axe Charrat-Fully s'inscrit plus largement dans une amélioration du rabattement vers la gare régionale pour les habitants de Charrat et du centre de Fully. Par ailleurs, une attention particulière doit également être portée sur les seuils entre les espaces publics/privés. Une requalification de façade à façade permet une meilleure lecture de l'espace et une homogénéisation des revêtements et des mobiliers urbains.

Réalisation**État de coordination dans le PDC (au 01.01.21)**

Pas concerné

État de planification

Séquence Vers-L'Eglise – Rhône :
intention, études à lancer pour requalification de l'espace public
Séquence Rhône – Gare régionale :
intention, études à lancer pour requalification de l'espace public
Séquence Gare régionale – Village de Charrat :
intention, études à lancer pour requalification de l'espace public

Calendrier de mise en oeuvre

Séquence Vers-L'Eglise – Rhône : phase de réalisation 2024-2028
Séquence Rhône – Gare régionale : phase de réalisation 2024-2028
Séquence Gare régionale – Village de Charrat : phase de réalisation 2028-2032

Autres**Fiches concernées du PDC**

C1, C2, D1, D4, D5

Fiches concernées du PDI

N3, U1, U2, M1, M2, M3, M4, M5



Impacts sur les domaines transversaux

La mesure est concernée ou a un impact sur les éléments suivants (en gras) :

Nature / environnement

Environnement gris : **OPA**ir / **OPB** / ORNI / **OPAM** / OSites

Environnement vert : OEaux / OSol / OFo / OPN

Dangers naturels. Liés au Rhône, disparaîtront avec la réalisation du projet R3

Agriculture

Surfaces d'assolement

Autres

IVS. Le tracé de cet axe correspond à l'IVS VS16.2.

Lien avec les autres mesures

P.MD.4.1.1 Liaison cyclable entre Charrat et Fully

P.MD.4.3.1 Accès mobilité douce aux berges du Rhône depuis les localités

P.M.4.5 Interface ferroviaire de la gare de Charrat-Fully

P.M.4.7 Interface de la liaison câblée Fully-Chiboz

U.D.4.9 Densification douce de la zone villa

U.D.4.10 Développement rationnel des zones d'activités économiques

U.DR.4.1 Équipements et attracteurs de rayonnement régional

U.EP.4.1 Requalification des espaces publics

U.N.4.1 Franges urbaines

U.N.4.2 Nature en ville

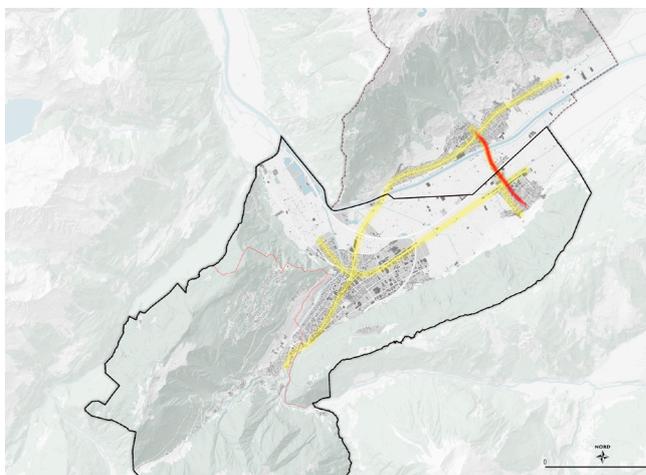
P.R.4.1 Coordination avec le projet de 3e correction du Rhône (R3)

P.R.4.2 Prolongation des espaces publics vers le Rhône

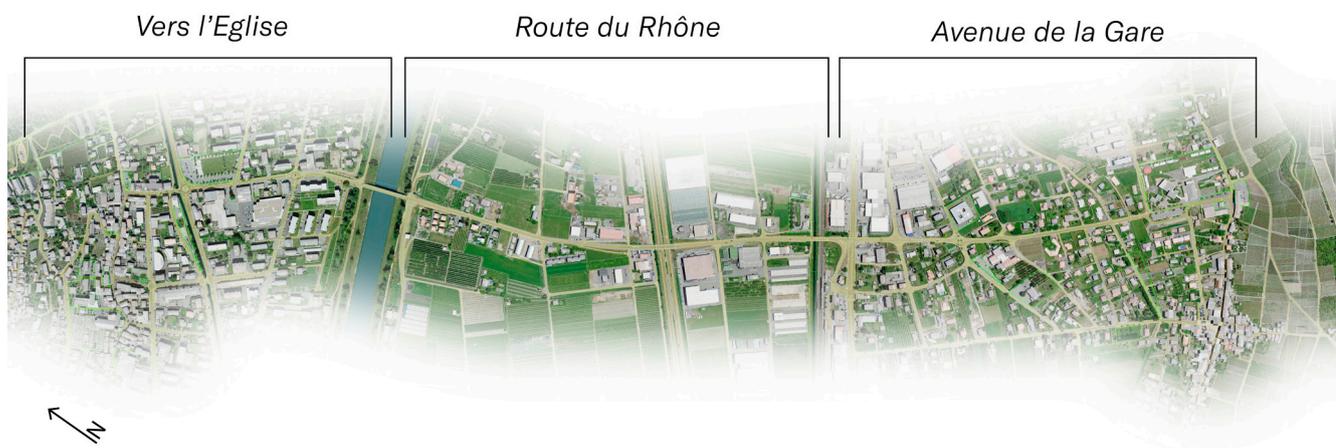
Documents mis à disposition

—

Plan de situation



Plan selon état d'avancement



Séquence Vers l'Eglise, nomad, 2021



Séquence Rte. du Rhône, nomad, 2021.



Séquence Charrat-Av. de la gare, nomad, 2021.